

CONTRAT D'INSCRIPTION STAGE

SHETLAND

DOUBLE-PONEY

CHEVAL

NOM : PRENOM :

NE(E) LE : SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TEL. DOMICILE : PORT 1 : PORT 2 :

EMAIL 1 : EMAIL 2 :

Personne à prévenir en cas d'accident : TEL :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - PRESTATION EQUESTRE

STAGE

L'inscription est souscrite pour la durée du stage. Les inscriptions au stage sont fermes. Le stage doit être réglé avant d'être consommé. En fonction du nombre de cavaliers inscrits, les stages peuvent être regroupés.

ANNULATION

Les usagers ont la possibilité de souscrire une assurance annulation facultative dont les modalités sont soumises à l'inscription. L'assurance annulation coûte 17 euros en plus du prix du stage. Pour bénéficier de cette assurance annulation, la licence fédérale est obligatoire. Comme toute assurance, il y a des restrictions pour les prises en charge. Un exemplaire des conditions de l'assurance annulation est à votre disposition à l'accueil. En dehors de cette assurance annulation, aucune demande de remboursement, pour quelque raison que ce soit n'est possible. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le Haras de Jardy de cette responsabilité.

TENUE ET EQUIPEMENT

L'utilisateur de l'établissement équestre doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte. Equipement recommandé : Bombe trois points ou casque / norme NF EN 1384, bottes, cravache, sac de pansage avec brosse dure et cure pied, gants, éperons et guêtres (à partir galop 4), protège dos et casque pour le cross.

Le port du casque est obligatoire. Il doit être porté afin de constituer une protection effective pour l'utilisateur et être conforme à la norme NF EN 1384.

DISCIPLINE ET SECURITE (Extraits du règlement intérieur)

-Interdiction de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries. Des espaces fumeurs sont prévus.

-Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur

-Ne rien laisser d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant ou dans les boxes. Le Haras de Jardy décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.

-Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont interdits dans l'enceinte du centre équestre et du poney club.

Je déclare Mme, M(*).....l'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs **avoir pris connaissance et accepté** les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurance de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties complémentaires, les conditions de l'assurance annulation et ce en conformité avec l'article 38 de la loi 84610 du 13 Juillet 1992 ainsi que du règlement intérieur du Haras de Jardy et du règlement des parcs et jardins du Conseil général des Hauts-de-Seine (**).

La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant le Haras de Jardy de cette responsabilité.

(**)Un exemplaire des conditions générales de vente des prestations équestres, un exemplaire des conditions d'assurance, des garanties couvertes par la licence fédérale, un exemplaire du règlement intérieur et un exemplaire du règlement du parc du Haras de Jardy sont affichés et mis à ma disposition aux secrétariats du centre équestre et du poney club.

Fait à Marnes-la-Coquette, le

Signature :

Refus de l'assurance annulation :

Je refuse l'assurance annulation et renonce, de ce fait, à toute demande de remboursement pour quelque raison que ce soit (maladie, accident...).

Signature :

STAGE : Du.....au..... INTITULE DU STAGE :

REGLEMENT : Chèque Espèce CB Montant réglé :euros N° de reçu :

Licence ou attestation assurance fournie